



CONVENTION

ENTRE

LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

LA SOCIETE Veolia Transport Bordeaux

L'association
« CONGRES ET EXPOSITIONS DE BORDEAUX »

POUR

La Foire Internationale de Bordeaux
du 16 au 25 mai 2009

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté urbaine de Bordeaux, agissant en qualité de représentant de celle-ci en application de la délibération n° 2009/00 du Conseil de Communauté du 10 avril 2009,

ci-après désignée « La Communauté urbaine »,

Monsieur Thierry BEHEREGARAY, Directeur du Réseau Communautaire de Transports en Commun, agissant au nom de la Société Veolia transports Bordeaux, délégataire du service public des transports urbains de la Communauté urbaine de Bordeaux et immatriculée au Registre du Commerce à Bordeaux, dont le siège social est situé à Bordeaux, immeuble des Portes de Bordeaux – 12, boulevard Antoine Gauthier,

ci-après désignée « le Délégataire »,

Monsieur Marc Lecoq, Président de l'association « Congrès et Expositions de Bordeaux », dont le siège se tient Parc des expositions – BP 55 à Bordeaux Lac,

ci-après dénommé « Congrès et Expositions de Bordeaux »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La liaison directe, par les transports en commun, gare Saint-Jean / Parc des expositions, empruntant le tracé des quais, mise en place par la Communauté urbaine depuis 1996 à l'occasion de la foire internationale de Bordeaux, a été reconduite chaque année depuis cette date en raison de son utilisation par les usagers.

En raison de la mise en service du tramway, cette navette assure désormais une liaison entre la place des Quinconces et le Parc des expositions.

En raison de l'extension du réseau tramway (ligne C aux Aubiers) et de la réorganisation du réseau de bus associé, la navette spécifique desservant la foire a été supprimée, une liaison directe étant désormais assurée par la ligne 31 équipée avec des véhicules articulés.

Une action commune en matière de tarification spécifique et de communication, objet de la présente convention, permet de conjuguer les efforts pour faciliter l'accès au Parc des expositions en transports en commun.

Le partenariat mené dans le cadre de cette opération représente un coût pour l'association « Congrès des Expositions de Bordeaux » (22 500 € correspondant à la valeur de la mise à disposition des entrées à la foire) ainsi que pour la Communauté urbaine de Bordeaux (15 000 € au titre du renforcement de la fréquence du tramway et de la ligne 31).

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Conformément aux objectifs définis en préambule, la présente convention a pour objet de préciser les accords intervenus entre les différentes parties au contrat.

ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES DE LA TARIFICATION

Le titre « ticket foire » est reconduit ; il comprend une vente conjointe d'une entrée à la foire, d'un titre libre circulation une journée sur le réseau ainsi que l'accès aux parcs relais.

L'association « Congrès et Expositions de Bordeaux » s'engage à mettre à disposition de la société Veolia Transport Bordeaux un volume de 3000 entrées à la foire internationale de Bordeaux.

Ce partenariat vise à assurer la meilleure attractivité possible des transports en commun à l'occasion de cette manifestation afin de permettre à la fois l'entrée aux parcs relais, le transport en commun (bus et tramway), l'entrée de la foire et limiter ainsi les démarches d'achat pour les usagers.

ARTICLE 3 – DISTRIBUTION ET VENTE

3.1 Distribution

La société Veolia Transport Bordeaux est chargée de la vente du titre « ticket foire », qui sera proposé dans les espaces de vente du réseau, chez les dépositaires ainsi que dans les parcs relais.

Les frais de réalisation, de distribution et l'approvisionnement en titres seront pris en charge par la société Veolia Transport Bordeaux, agissant en qualité de délégataire, conformément à la convention de délégation de service public à contribution forfaitaire d'exploitation avec intéressement aux résultats du 7 décembre 2000. La rémunération des dépositaires revendeurs du ticket foire est assurée par la société Veolia Transport Bordeaux.

3.2 Répartition des recettes

Le titre « ticket foire » est vendu au prix d'une entrée à la foire (7,50 €).

L'association « Congrès et Expositions de Bordeaux » met à la disposition de la société Veolia Transport Bordeaux 3 000 entrées à la foire.

Les recettes des 3 000 premières ventes du « ticket foire » sont totalement affectées aux recettes du réseau de transport en commun communautaire.

Les recettes supplémentaires sont affectées pour moitié aux recettes du réseau et pour moitié au Congrès et Expositions de Bordeaux.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

En matière de communication, la société Veolia Transport Bordeaux prendra en charge l'ensemble des frais de communication liés à cette opération.

L'association « Congrès et Expositions de Bordeaux » fournira les éléments permettant d'assurer la promotion du ticket foire sur les supports mis à disposition par Veolia Transport Bordeaux :

- affiches A3 intérieur Bus,
- affiches A3 pour affichage chez les dépositaires et informations dans les stations tramway,
- adhésifs pour décoration de la ligne 31,
- dépliants d'information (5 000 exemplaires).

La société Veolia Transport Bordeaux assurera la mise en place d'une signalétique spécifique sur les véhicules de la ligne 31 ainsi que sur les arrêts de montée à « Aubiers » et « Parc des Expositions » sur la base des éléments fournis par l'association « Congrès et Expositions de Bordeaux ».

ARTICLE 5 – DUREE

La présente convention est établie pour la durée de la foire internationale de Bordeaux, soit du samedi 16 mai 2009 au lundi 25 mai 2009.

ARTICLE 6 – LITIGES

Tous les litiges auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution des clauses de la présente convention sont de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de la Communauté urbaine
de Bordeaux,

Le Directeur du réseau communautaire
de transports en commun,

Vincent FELTESSE

Thierry BEHEREGARAY

Le Président de l'association
« Congrès et Expositions de Bordeaux »,

Marc LECOQ